

Collonges et Vous

Bulletin municipal de Collonges au Mont d'Or • n°19



Pages 5 à 7

Informations municipales

Les premières actions déjà lancées
Vos déclarations préalables
Bon voisinage : bruits, drones, haies,
feux et sécheresse

Pages 8 et 9

Le dossier :
Votre nouvelle équipe municipale
et les projets du mandat

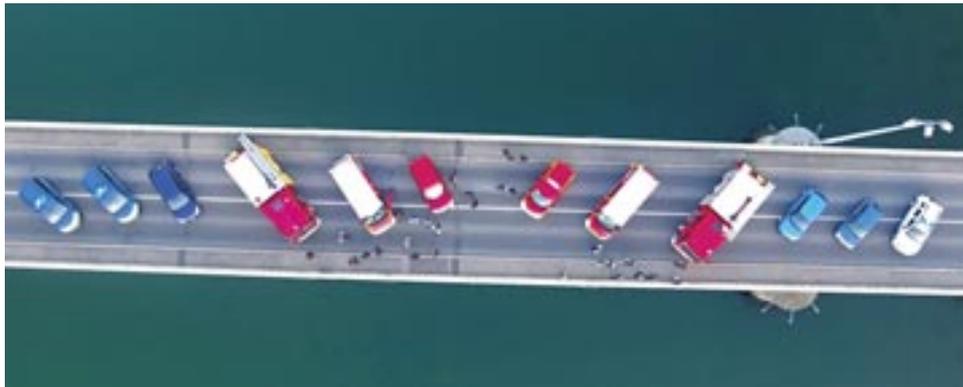


EN IMAGES

Retrouvez plus de photos dans la rubrique "Reportages" sur collongesaumontdor.fr



Les enfants participent au défi de l'association des Parents d'Elèves de l'Ecole publique Monsieur Paul "A tous les soignants je vous dis merci !" en dessins, coloriages et sourires, avril.



Les Sapeurs-Pompiers de Collonges s'entourent des forces locales en une vidéo hommage "pour les héros du quotidien qui se lèvent tous les jours et permettent à la France et aux Français de ne manquer de rien", avril.



Pour maintenir le devoir de mémoire malgré les conditions sanitaires, la cérémonie du 8 mai 1945 s'est déroulée à huis-clos, mai.



Le public a assisté à la lecture de la Charte d'engagement de l' élu local lors du premier Conseil Municipal du nouveau mandat à la Salle des Sports, le 3 juillet.



Le Forum des Associations, le 5 septembre.



La commune a accueilli le groupe Coffee Tone pour “Musique à Trèves Pâques” avec un public heureux de se retrouver et de partager un moment chaleureux, le 6 septembre.



La Mairie a organisé une conférence sur les Moustiques-Tigres pour permettre aux habitants de s’informer et de s’organiser face à sa progression, le 9 septembre.



Les visiteurs ont offert une seconde vie aux ouvrages de la Bourse aux livres de la Médiathèque, le 12 septembre.



Deux après-midis découverte de la pomperie de Notre Dame du Grand Port par l’association Au Fil des Mémoires, les 19 et 20 septembre.



Après-midi jeux en bois à la Médiathèque, le 23 septembre.

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES p.5-7

Étude pour augmenter la capacité d'accueil scolaire

Vidéoprotection

Page Facebook communale

Pistes Cyclables

Déclarations préalable

Cadre de vie

DOSSIER

p.8-9

Votre nouvelle équipe municipale

VIE ASSOCIATIVE

VIE LOCALE / ÉVÉNEMENTS p.10-13

La rentrée 2020/2021

Bocuse au restaurant scolaire

Le compostage

Le CCAS

Vos masques

Politique culturelle communale

Vie associative

PROXIMITÉ

p. 14

EXPRESSION DES ÉLUS

p. 15

CARNET D'ÉTAT CIVIL

p. 16



Photo de couverture :
Après-midi jeux en bois
à la Médiathèque,
le 23 septembre.

Directeur de publication :
Alain Germain
Rédaction : Mairie de Collonges au Mont d'Or
Photos : Mairie de Collonges au Mont d'Or,
Associations de Collonges au Mont d'Or et
partenaires de la commune.
Maquette et réalisation :
Micro 5 Lyon - 04 37 85 11 22



LE MOT DU MAIRE



RAZ DE MARÉE

Je tiens tout d'abord à remercier tous les Collongeards qui ont manifesté leur confiance à l'équipe que j'ai constituée.

L'installation du Conseil n'a pu se faire que début juillet, avec un 2^{ème} tour le 28 juin après un 1^{er} tour le 15 mars ! La pandémie qui nous frappe bouleverse nos vies, y compris sur ce plan.

Mais nous sommes à pied d'œuvre et avons pris à bras le corps les dossiers pour préserver le bien-vivre à Collonges.

Parmi les problématiques que nous avons à gérer, l'une des plus importantes et plus impactantes réside dans la constructibilité et l'attrait de notre commune au sein de la Métropole.

Ainsi, plus de 600 logements sont susceptibles d'être construits par différents promoteurs en pleine transaction avec ceux d'entre vous qui sont vendeurs de leur terrain, voire de leur maison, devant les offres très alléchantes de ceux-ci.

Tout ne se fera pas dans ces toutes prochaines années et nous mettons tout en œuvre pour maîtriser ce raz de marée (mise en attente des programmes, révision du cadre juridique actuel, etc.), raz de marée qui aurait des conséquences énormes pour nous au niveau déjà des infrastructures scolaires et associatives, des stationnements, etc.

Dans ce contexte de maîtrise du développement urbain, qui reste notre objectif, il nous faut aussi garder en tête la pression que met le Préfet pour que nous nous soumettions à la loi, qui nous impose un objectif de 25 % de logements sociaux dans 5 ans !

J'ai grand plaisir à travailler avec l'ensemble du Conseil. Cette nouvelle équipe se consacre avec enthousiasme, intelligence et rigueur à la maîtrise de ces dossiers et à la mise en place de projets qui touchent au cadre de vie, à la préservation des espaces verts et du patrimoine, à l'environnement, aux jeunes ou aux personnes vulnérables, aux associations, commerçants... bref à tout ce qui participe à la qualité de vie que nous connaissons et apprécions tous à Collonges.

Parallèlement, au niveau de la gestion de la pandémie et de ses impacts sur la vie locale, nous mettons tout en œuvre, tout en suivant les instructions préfectorales, pour que les écoles puissent accueillir les enfants dans de bonnes conditions, les associations continuer à œuvrer pour le bien-vivre à Collonges, les marchés se tenir, etc.

Les services de la Mairie sont aussi mobilisés et font preuve d'une grande efficacité pour assurer un service public de qualité dans ce contexte difficile.

Je ne peux que vous souhaiter de prendre soin de vous et de vos proches. La solidarité entre nous et la bienveillance nous ferons passer cette période compliquée.

Mon équipe et moi-même sommes à votre écoute et à votre entière disposition pour échanger. N'hésitez pas à nous contacter.

Alain Germain

Maire de Collonges au Mont d'Or

ENFANCE

ÉTUDE POUR AUGMENTER LA CAPACITÉ D'ACCUEIL SCOLAIRE



LE DIAGNOSTIC

Un diagnostic avec des propositions pour augmenter la capacité d'accueil scolaire de nos enfants a débuté en septembre. Il faut en effet accompagner le mouvement d'augmentation de la population lié à l'attractivité de notre commune et de la Métropole de

Lyon en adaptant le niveau d'accueil des équipements publics nécessaires aux Collongeards. Le restaurant scolaire fait également partie intégrante de la réflexion.

LES BESOINS

La rentrée scolaire 2020 a été marquée par une légère baisse du nombre d'enfants (13) inscrits à l'École primaire publique Monsieur Paul avec 127 élèves en maternelle et 245 en élémentaire. Cependant ceci ne masque pas la tendance qui se dégage depuis plusieurs années et qui se confirme pour les 10 prochaines : une augmentation constante et progressive du nombre d'enfants à scolariser.

L'ORGANISATION

La Mairie travaille avec le cabinet Archigram pour l'évolution du patrimoine bâti scolaire et périscolaire actuel dans le but d'offrir aux enfants et aux équipes pédagogiques des locaux :

- fonctionnels et adaptés,
- répondant à des enjeux techniques (performance énergétique, accessibilité, sécurité...),
- répondant aux besoins de circulation, d'accès et de stationnement.

L'ensemble des professionnels (enseignants, personnel périscolaire et de restauration, élus et services communaux) va être associé à l'étude et à ses propositions. Étude que nous voulons participative et adaptée aux enjeux à venir.

SÉCURITÉ

INSTALLATION DE LA VIDÉOPROTECTION

La Mairie installe cet automne un système de vidéoprotection dans différents lieux publics et voies de circulation routière de la commune. Les travaux se termineront en mars 2021. Le budget prévisionnel est de 335 000 € HT, dont la Commune supportera 188 000 €, compte tenu des subventions attendues de l'État et de la Région.

Qu'est-ce que la vidéoprotection ?

Avec un dispositif de caméras, la vidéoprotection a pour but :

- de contribuer à la lutte contre les incivilités et le vandalisme,
- d'améliorer les enquêtes de Police et Gendarmerie (recouper des faits lors de délits de fuite par exemple ou de vols et d'infractions avec des véhicules).

Combien de caméras et où ?

29 caméras seront positionnées à des endroits stratégiques de la commune pour la sécurité des biens et des personnes et la protection des installations et bâtiments publics (quartier commerçant, écoles, équipements, gare, axes

stratégiques routiers, etc.). Ces endroits ont été déterminés en collaboration avec les référents sécurité de la Gendarmerie.

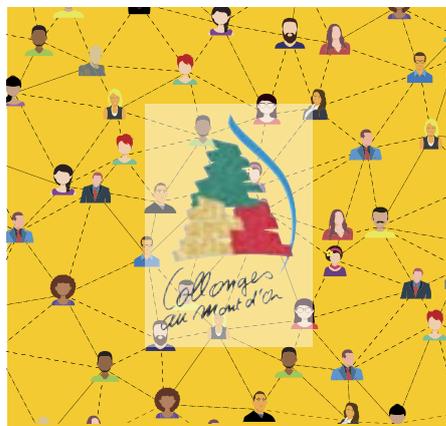
Que verront les caméras ?

Les caméras auront un angle de vue fixe et les habitations seront floutées. Personne ne visionnera les écrans en direct et le dispositif sera maintenu dans une pièce indépendante et sécurisée.

Les images seront conservées pendant 15 jours, délai suffisant pour leur utilisation lors d'enquêtes de Police ou de Gendarmerie.

Le dispositif remplace-t-il les patrouilles de Gendarmerie ?

Non. Le dispositif complète la collaboration déjà mise en place avec les référents sécurité de la Gendarmerie de Fontaines sur Saône, la Participation Citoyenne (avec des habitants référents de sécurité par quartier) et le service de Police municipale qui sont autant d'outils complémentaires pour assurer le bien vivre sur notre commune et pour lutter contre incivilités et délits.



PROXIMITÉ

RETROUVEZ VOTRE COMMUNE SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM

Pour vous permettre d'accéder facilement à toutes les informations dont vous auriez besoin mais aussi pour retrouver des reportages photos et les bons plans de notre commune, vous pouvez désormais vous abonner à la page officielle Facebook de la commune.

Le compte Instagram sera lancé début 2021.

INFORMATIONS MUNICIPALES

MÉTROPOLE DE LYON

DE NOUVELLES PISTES CYCLABLES

Pour favoriser les modes de déplacement doux, la Métropole a déclenché des initiatives dans le cadre du plan "Urbanisme tactique - Marche et vélo". Nous l'avons annoncé dans le Collonges Express de cet été pour vous informer des travaux le long des quais (bandes cyclables et couloirs réservés, suppression d'îlots sur la chaussée, quilles et blocs emboîtables de protection).

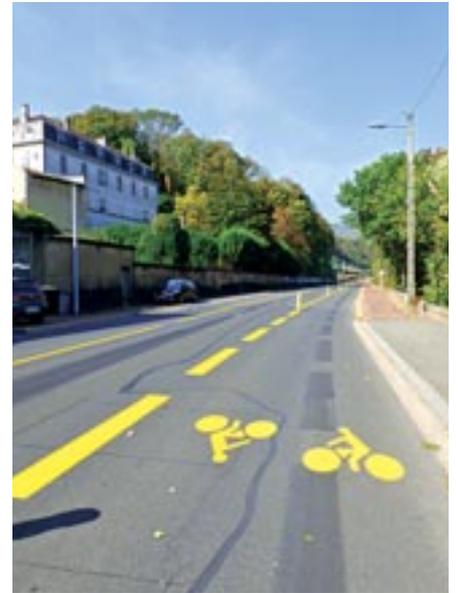
En effet, la Métropole de Lyon complète la Véloroute V50 sur le trajet St Rambert-Quincieux avec d'une part "la Voie Bleue" sur la rive gauche de la Saône et d'autre part le "Réseau Express Vélo (REV)" sur la rive droite et qui donc concerne Collonges. Après différentes études depuis 2018, 14,7 km sont concernés sur la rive droite (RD51) pour des aménagements en ban-

des cyclables bilatérales étroites ou des couloirs mixtes bus-vélos.

A Collonges, le marquage est en jaune, c'est-à-dire provisoire, car il s'agit d'Urbanisme tactique. Cet aménagement pourra évoluer en fonction des retours après utilisation et un projet définitif sur un site en propre, certainement séparé de la chaussée, sera ensuite mis en œuvre. L'échéance précise n'est pas encore connue.

Nous remercions les habitants pour leurs retours qui permettent de faire évoluer le dispositif.

La Véloroute V50 : dans le schéma national de véloroutes et voies vertes, la Véloroute V50 correspond à un itinéraire cyclotouristique de près de 1 000 km qui a pour objectif de relier le Rhin au Rhône, de Luxembourg jusqu'à Lyon.



URBANISME

TOUTE MODIFICATION DE L'ASPECT DE VOS BÂTIMENTS DOIT FAIRE L'OBJET DE DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Vous envisagez des travaux de construction ou de rénovation sur tout ou partie de votre habitation ? Avant de commencer, renseignez-vous auprès du service Urbanisme pour savoir si le type de travaux envisagés est soumis à autorisation préalable.

Pour notre commune une demande de Déclaration Préalable de travaux (DP) est obligatoire dans les cas suivants :

- Construction ou modification d'une construction, non attenante à l'habitation (garage, abri de jardin, dépendance, dalle béton) et créant une emprise au sol de 5 à 20 m² (au-delà, ce sera un permis de construire).
- Extension d'une habitation existante, inférieure à 40 m² (au-delà, ce sera un permis de construire).
- Clôtures et balcons.
- Installation ou construction d'une piscine ou bassin de 10 à 100 m², non couverts ou d'une couverture d'une hauteur supérieure à 1m80.
- Travaux modifiant l'aspect extérieur d'une construction (façade, toiture, création ou modification de fenêtre ou porte-fenêtre,

installation d'un bloc de climatisation ou pompe à chaleur).

- Changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.
- Élagage et abattage d'arbre(s) en zone EVV ou EBC du PLUH.
- Réalisation d'une division foncière.



- Châssis et serres d'une hauteur de 1,80 à 4 m, sans excéder 2 000 m² de surface au sol.

Le formulaire du dossier à déposer en mairie est téléchargeable sur le site internet municipal. **Pour connaître vos zonages, consultez le PLUH en ligne sur <https://pluh.grandlyon.com>**

FORMALITÉS :

- 4 exemplaires (+ 1 si périmètre d'un monument historique).
- 7 exemplaires pour les dossiers de piscine ou d'arbres.
- Délai d'instruction : 1 mois + 1 mois (si secteur ABF) / Durée de validité : 3 ans.

Les travaux ne peuvent commencer qu'une fois l'autorisation obtenue.

Une fois les travaux achevés, vous devrez déposer une déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DACT).

Retrouvez toutes les informations sur le site internet municipal collongesaumontdor.fr ou contactez le Service Urbanisme en mairie.

CADRE DE VIE

POUR BIEN VIVRE À COLLONGES

Bien vivre à Collonges, c'est aussi bien vivre ensemble. Et cela passe par le nécessaire respect par tous d'un certain nombre de lois et règles.

NUISANCES SONORES ET BON VOISINAGE :

De jour

En application de l'arrêté municipal en vigueur, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

De nuit

En application de l'article R. 623-2 du Code pénal, le tapage nocturne a lieu entre 22h et 7h et est défini comme bruits nocturnes troublant la tranquillité des tiers. Il est conseillé, pour les victimes, de tenter de résoudre le conflit à l'amiable :

- en discutant avec l'auteur du tapage nocturne pour l'avertir du trouble dont il est à l'origine,
- en adressant à l'auteur du trouble un courrier simple puis un courrier recommandé pour lui demander de cesser le tapage nocturne.

Les victimes de tapage nocturne ont la possibilité de faire appel à la Gendarmerie pour faire constater l'infraction. En portant plainte contre l'auteur du trouble, la Gendarmerie ou la Police, après constat, peut infliger une amende de 68 € (majorée à 180 € en cas de dépassement du délai de paiement).

ALERTE SÉCHERESSE

Les réserves d'eaux (souterraines et de surface) sont suivies de près par les services du Département et la situation est très préoccupante. Des arrêtés préfectoraux réglementent l'utilisation de l'eau. Le dernier en date du 22 septembre place notre commune en situation de crise. Vous pouvez retrouver les consignes de consommation d'eau sur l'affichage réglementaire de la mairie (vitrines côté Agence postale) et sur le site internet municipal.

LES DRONES ET LES ZONES DE VOLS ENCADRÉES SUR GEOPORTAIL.GOUV.FR



Objets de loisirs de plus en plus répandus, les drones sont des engins volants sans passager, pilotés à distance, avec ou sans caméra. Ils doivent rester au-dessous de 150 m de hauteur. Des règles sont à respecter et il existe des zones de vol autorisées, d'autres interdites ou avec restrictions comme au-dessus de l'espace public en agglomération. Pour les connaître, rendez-vous sur le site geoportail.gouv.fr. Des autorisations de vol peuvent être étudiées par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC) ou la Gendarmerie : pensez à vous renseigner en amont de toute utilisation. Par ailleurs, si le poids de votre drone est supérieur ou égal à 800 grammes, vous devez l'enregistrer et suivre une formation en ligne.

FEUX ET DÉCHETS VERTS

Outre les risques d'incendie qu'il génère, le brûlage des déchets végétaux quels qu'ils soient et à n'importe quel degré de dessèchement de la plante, est à l'origine de troubles de voisinage causés par les odeurs et fumées. Il contribue également à la dégradation de la qualité de l'air et nuit à l'environnement et à la santé. Nous vous encourageons à utiliser des moyens alternatifs comme la collecte saisonnière organisée à Collonges (dates disponibles en mairie ou via collongesaumontdor.fr), le broyage, le paillage ou le compostage. La Mairie étudie actuellement un projet de broyage collectif réservé aux habitants. Le non-respect de cette interdiction constituant une infraction pénale est passible d'une amende de 3^e classe qui peut s'élever à 450 euros.

Nous rappelons également que les dépôts sauvages de déchets verts au moyen d'un véhicule sont interdits et passibles d'une amende de 1 500 €. Pour éviter ces dépôts, fréquents sur le plateau de Moyrand-Charézieux, une barrière a été installée par le Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or, chemin de Charézieux. Elle a également pour but de protéger le mur de pierres dorées, limitrophe avec St Romain. Celui-ci fait l'objet de vols répétés de ses blocs. Une enquête est en cours en collaboration avec St Romain.

HAIES BIEN TAILLÉES ET VOIES PUBLIQUES

Les branches des arbres doivent être taillées à l'aplomb du domaine public. Cet entretien est réalisé par le propriétaire (ou locataire) qui doit veiller à ce que rien ne dépasse ou ne déborde de sa clôture ou limite de propriété, sur les voies publiques ou les trottoirs.

A Collonges, les services municipaux contactent les propriétaires des végétaux concernés. En l'absence de nettoyage ou d'élagage, il sera procédé d'office à l'élagage par la commune, à leurs frais. Un riverain qui laisserait croître ainsi une haie ou des arbres sans autorisation s'expose à une amende de 1 500 € (article R. 116-2 du Code de la Voirie routière).





Alain Germain
Votre Maire



Jacques Cartier,
adjoint au Maire,
aux Finances et à
la Vie Economique



Arlette Baillot,
adjoint au Maire,
à l'Action Sociale
et à la Solidarité



Eric Madigou,
adjoint au Maire,
au Développement
Durable et
aux Travaux



Valérie Katzman,
adjoint au Maire,
à l'Urbanisme et
à l'Aménagement
Urbain



Nicolas Delaplace,
adjoint au Maire,
à l'Enfance et
à la Jeunesse



Géraldine Lefrêne,
adjoint au Maire,
aux Actions
Culturelles,
à la Vie associative
et aux Evènements



Benoît Van Hille,
adjoint au Maire,
à la Voirie,
à la Sécurité et
aux Déplacements



Anne-Marie Graffin,
conseillère
municipale,
déléguée à la Petite
Enfance



Jean-Michel Bernard,
conseiller municipal,
délégué aux Sports
et aux Associations
sportives

VOTRE NOUVELLE ÉQUIPE

Ce n'est que le 3 juillet dernier que la séance d'installation du Conseil Municipal a pu se tenir, plus de 3 mois après le 1^{er} tour des élections.

Lors de cette séance, les élus ont procédé à l'élection du Maire Alain Germain ainsi que de ses adjoints.

Constituée pour plus de la moitié de nouveaux élus apportant un regard neuf sur la gestion municipale alliés à l'expérience de celles et ceux déjà présents, l'équipe s'est très rapidement attelée au lancement des projets qui lui tiennent à cœur.

Les priorités de ce mandat sont multiples et touchent l'ensemble des collongeards, petits et grands.

Avant tout, il a fallu assurer la rentrée

scolaire en respectant les contraintes sanitaires liées à l'épidémie Covid-19 en cours. Cette rentrée a fortement mobilisé personnel municipal, enseignants et élus mais nous avons pu nous appuyer sur notre expérience réussie de la reprise post-confinement de mai dernier.

Pour nos plus petits, les élus continuent de travailler d'arrache-pied à la recherche de solutions pour implanter des micro-crèches sur l'ensemble du territoire. Le projet prévu dans un espace municipal situé rue Pierre Dupont, à côté de salles associatives, a été mis en sommeil car d'autres sites sont envisagés et en cours d'étude.

Dès cet automne, un système de vidéoprotection sera installé pour être opérationnel

en mars 2021. Sur différents sites, avec notamment la surveillance des parkings et des points de passage obligés, il aura pour objectif de prévenir la délinquance et de sécuriser ainsi l'ensemble de la commune. Nous détaillerons régulièrement les projets de cette nouvelle équipe au travers de nos différents supports de communication. Ces projets concernent notamment le soutien à nos structures associatives, les actions de solidarité et de lien social envers les personnes plus vulnérables, le Sport et la Culture.

Le bien vivre à Collonges passe également par l'analyse des actions qui seront mises en place tout au long du mandat sous un aspect environnemental. C'est un axe fort de notre politique.



**Christian
Aussenac**



**Claudine
Imbert**



**Véronique
Ligny**



**Frédéric
Vial**



**Stéphane
Leroux**



**Valérie
Gardette**



**Vivienne
Moutamalle**



**Christophe
Charvet**



**Anne
Selles**



**Thibault
Valon**



**Florence
Deschodt**



**Maud
Gayet**



**Jacques
Maisse**



**Patrick
Joubert**



**Pierre-Marie
Lelard**



**Catherine
Arnaud**



**Dominique
Boyer-Rivière**

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Les Commissions municipales étudient diverses questions relatives aux affaires de la commune avant d'être soumises au Conseil municipal pour décision.

- **Commission Finances et Vie Economique :**
Jacques Cartier, Frédéric Vial, Anne-Marie Graffin, Stéphane Leroux, Patrick Joubert.
Suppléants : Arlette Baillot, Jacques Maisse.
- **Commission Action Sociale et Solidarité :**
Arlette Baillot, Vivienne Moutamalle, Véronique Ligny, Florence Deschodt, Catherine Arnaud.
Suppléants : Claudine Imbert, Dominique Boyer-Rivière.
- **Commission Développement Durable et Travaux :**
Eric Madigou, Véronique Ligny, Thibault Valon, Christophe Charvet, Dominique Boyer-Rivière.
Suppléants : Anne-Marie Graffin, Pierre-Marie Lelard.
- **Commission Urbanisme et Aménagement Urbain :**
Valérie Katzman, Stéphane Leroux, Jacques Cartier, Vivienne Moutamalle, Pierre-Marie Lelard.
Suppléants : Christian Aussenac, Patrick Joubert.
- **Commission Enfance et Jeunesse :**
Nicolas Delaplace, Anne-Marie Graffin, Valérie Gardette, Maud Gayet, Catherine Arnaud.
Suppléants : Frédéric Vial, Patrick Joubert.
- **Commission Actions Culturelles, Vie associative et Evènements :**
Géraldine Lefrêne, Anne Selles, Florence Deschodt, Jean-Michel Bernard, Pierre-Marie Lelard.
Suppléants : Valérie Gardette, Catherine Arnaud.
- **Commission Voirie, Sécurité et Déplacements :**
Benoît Van Hille, Christian Aussenac, Thibault Valon, Christophe Charvet, Jacques Maisse.
Suppléants : Véronique Ligny, Dominique Boyer-Rivière.
- **Commission Sports et associations sportives:**
Jean-Michel Bernard, Frédéric Vial, Christian Aussenac, Florence Deschodt, Patrick Joubert
Suppléants : Géraldine Lefrêne, Jacques Maisse.

MUNICIPALE

La Municipalité s'attellera également, en lien avec la Métropole de Lyon, le Sytral et les communes voisines, à encourager l'usage du vélo, à améliorer l'efficacité des transports en commun, point important pour nombre d'entre nous qui souhaitons abandonner la voiture pour certains de nos trajets.

Toutes ces actions se feront dans le cadre d'une maîtrise financière absolument nécessaire à une gestion communale sereine et rigoureuse.



PETITE - ENFANCE ET ENFANCE

LA RENTRÉE 2020/2021

Les écoles de Collonges ont repris début septembre avec un protocole sanitaire spécifique transmis par l'Education Nationale, mis en place par l'équipe éducative tant sur le plan scolaire que périscolaire.

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE MONSIEUR PAUL

Les cours ont repris le mardi 1^{er} septembre avec un effectif de 371 élèves (125 en maternelle et 246 en élémentaire). Malgré les contraintes sanitaires, les jeunes élèves étaient heureux de se retrouver. Le port du masque est obligatoire pour les adultes aussi bien dans l'école que dans le Village des Enfants. Les élèves doivent se laver les mains régulièrement (en arrivant et en sortant d'un lieu). Les regroupements trop importants sont évités.

Les garderies ont repris aux heures habituelles.

Au restaurant scolaire, le port du masque est également obligatoire pour les adultes. En élémentaire, les enfants déjeunent par niveau (CP, CE1, CE2 / CM1, CM2) et chaque niveau a un espace réservé.

Nous remercions à nouveau toutes les équipes, de l'École et de la Mairie, pour leur implication au quotidien.

Un travail énorme de prise en charge de la situation avait également eu lieu en mai et juin, pour une reprise post-déconfinement au 14 mai. L'organisation complexe avait permis d'assurer le respect des distanciations (en classe, dans la

cour, dans les couloirs, au restaurant scolaire) et de créer des accueils de classes en horaires décalés.

ÉCOLES PRIVÉES JEANNE D'ARC ET GREENFIELD

Les écoles privées suivent le même protocole sanitaire que l'école primaire publique Monsieur Paul, avec un effectif de 303 élèves pour l'École Jeanne d'Arc (103 en maternelle et 200 en élémentaire) et de 173 élèves pour l'école Greenfield (81 en maternelle et 92 en élémentaire).

ALFA 3A

Le centre de loisirs a repris le mercredi 2 septembre avec 48 enfants en moyenne à la journée et en suivant également le même protocole sanitaire que les écoles.

Horaires des mercredis :
7h30-18h30 en demi-journée ou en journée complète.

Accueil en vacances scolaires :
www.alfa3a.org

CRÈCHE LES BLÉS EN HERBE

La crèche a repris le lundi 24 août avec un effectif de 69 enfants. Dans le protocole sanitaire, les parents qui déposent ou viennent récupérer leur enfant doivent rester à l'accueil.



ÇA S'EST AUSSI PASSÉ CETTE ANNÉE :

La découverte de l'univers des Grands Restaurants...



Mardi 7 janvier, Olivier Couvin, chef du restaurant Bocuse, et toute l'équipe du restaurant scolaire ont préparé le repas des enfants servi à l'École primaire publique Monsieur Paul.

En collaboration avec une classe de CM2 dans les cuisines de l'Abbaye, les enfants ont ainsi pu participer à la préparation du feuilleté de saumon et du dessert.

Une découverte du métier de Chef cuisinier, des cuisines d'un grand restaurant et d'un menu qui avait des airs de fête en début d'année 2020.

Les enfants donnent l'exemple avec le compostage

Pendant l'année scolaire 2019/2020, accompagnée par la Mairie, la classe de CM1 de Mme Gérard de l'école Monsieur Paul avait le rôle de Classe Ambassadrice du Compostage des déchets du restaurant scolaire (préparation des repas et restes d'assiette).

Malgré une année interrompue par le confinement, les objectifs pédagogiques et les étapes du cycle ont été remplis :

- sensibilisation contre le gaspillage alimentaire,
- compréhension du processus de compostage,
- étude des décomposeurs (insectes, vers, myriapodes, etc.) avec loupes et boîtes d'observation,
- transmission des connaissances acquises auprès des autres élèves de l'école.

Le tamisage a pu avoir lieu le 2 juillet dernier avec une récolte de 180 litres de compost qui servira aux plantations municipales.

La mission se poursuit avec 2 nouvelles classes ambassadrices pour 2020/2021.



ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

FOCUS SUR LES ACTIONS DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale, appelé CCAS, est un établissement public qui a un rôle d'accompagnement (écoute, information, orientation) des personnes en difficulté quel que soit leur âge.

Il est composé de façon égalitaire de membres du conseil municipal et de représentants d'associations de personnes âgées, de personnes handicapées, des associations oeuvrant dans le secteur de l'insertion et de lutte contre l'exclusion et des associations familiales. Il est présidé par le Maire de la commune. Les personnes sont désignées pour la durée du mandat municipal (6 ans).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Municipalité. Il travaille en étroite collaboration avec la Commission d'Action sociale et de Solidarité issue du Conseil municipal.

Le CCAS travaille avec l'assistante sociale de la Maison de la Métropole au 47, place Decurel 69760 Limonest, que vous pouvez contacter au : 04 28 67 14 70.

Le CCAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- Il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, haltes-garderie, centres aérés, etc.



- Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes.
- Il peut être déléguataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil départemental.

Mais le CCAS a aussi des missions facultatives propres à chaque commune.

Ainsi, à Collonges les actions du CCAS concernent :

- une aide au chauffage pour les personnes de plus de 75 ans qui sont non imposables,
- l'organisation chaque année (sauf Covid) d'un repas au restaurant pour les personnes âgées,
- la distribution d'un ballotin de chocolats pour les personnes de plus de 75 ans,
- la participation aux frais de livraison de repas pour les résidents dépendants,

- un partenariat avec la banque alimentaire qui permet de disposer d'un stock de denrées alimentaires afin de répondre immédiatement à l'urgence sociale,
- un accompagnement véhiculé pour les personnes âgées qui ont des difficultés pour se déplacer,
- l'organisation d'ateliers en faveur des personnes âgées dans le cadre de la prévention des risques liés au vieillissement,
- une participation au financement du permis de conduire pour les jeunes de 18 à 25 ans.

Bien évidemment, le nouveau Centre Communal d'Action Sociale est à votre écoute pour mettre en place de nouveaux projets afin d'améliorer la vie des personnes de la commune qui peuvent rencontrer des difficultés (financières, d'isolement, de santé...).

PRÉVENTION

DISTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE MASQUES

Pour poursuivre sa mission de prévention, la Commune redistribue gratuitement des masques de protection en tissu aux habitants. Les critères sont simples : il suffit de vous présenter en mairie avec votre avis de non-imposition.

Le nombre de masques qui vous sera

remis correspondra au nombre de parts de votre foyer fiscal.

Les masques sont ceux de la Région, de la Métropole de Lyon ou issus de la fabrication commandée par la Mairie à l'association *Les Ateliers des Collonges*.



AFFAIRES CULTURELLES ET ÉVÈNEMENTS

SE RETROUVER AUTOUR DE LA CULTURE

En prenant en compte les mesures sanitaires nécessaires, nous pouvons rouvrir, dans certains cas, nos scènes et nos salles pouvons accueillir... et nous sommes heureux de vous retrouver pour partager ensemble des moments d'émotions et des découvertes.

Au travers d'événements, notre politique culturelle soutient et met en avant le spectacle vivant et la création artistique sous toutes ses formes. Nous proposons aussi un lieu et des animations pour se divertir, apprendre et s'enrichir personnellement.

Ainsi, vous avez rendez-vous avec :

- **la Saison culturelle :** une programmation de rencontres d'une grande qualité chaque année
- **la Médiathèque municipale :** un pôle culturel central à Collonges, connecté aux 7 autres communes du Réseau des Bibliothèques Ouest Nord (ReBOND)



LA MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE : DES LIVRES MAIS PAS QUE !

Avec ses 13 000 visiteurs par an, la Médiathèque prête entre 25 et 30 000 documents par an parmi les 160 000 disponibles dans sa collection et celle du réseau ReBOND (livres, CD, DVD, journaux, liseuses). La Médiathèque réalise aussi chaque année 200 accueils de classes et des structures de la Petite Enfance pour le choix de documents et pour des activités thématiques. En plus de la programmation culturelle, elle vous propose également des temps-forts ou des ateliers plus réguliers comme les Bébés-Lecteurs et les Contes du Mercredi.

Retrouvez toutes les prochaines rencontres de la Saison culturelle 2020-2021 et les animations de la Médiathèque sur collongesaumontdor.fr et reseau-rebond.fr

LA SAISON CULTURELLE 2020-2021

Sur scène ou à la médiathèque, partir à la rencontre d'artistes, c'est aussi aller à la rencontre de nos propres émotions. Les prochaines rencontres à ne pas manquer :

- **L'ouverture du Festival Saône en Scènes à Collonges :** une magnifique soirée théâtre avec Caroline Loeb, vendredi 6 novembre à la Salle des Fêtes à 20h30. La billetterie du Festival Saône en Scènes est ouverte sur billetweb.fr 15 € la place en tarif plein et 12 € en tarif réduit pour tous les spectacles. Concerts, one-woman-show, théâtre, spectacles jeune public... Quels que soient vos goûts, vous trouverez forcément des spectacles qui vous plaisent ! Ce partenariat de 12 communes vous offre des opportunités uniques dans le Val de Saône. Retrouvez le guide de cette saison encarté dans cette édition.
- **L'atelier - dédicace** avec l'auteur illustrateur Jeunesse Antoine Guilloppé mercredi 18 novembre à la Médiathèque à 10h.
- **Le spectacle de Noël** vendredi 4 décembre à la Salle des Fêtes à 17h.



Les prochaines animations :

- **"La Médiathèque fête Halloween" :** un atelier créatif à l'École des Sorcières et une soirée jeux vendredi 30 octobre à partir de 16h.
- **Les Bébés-lecteurs et les Contes du Mercredi** le mercredi 4 novembre
- **La projection dans le cadre du festival "Le Mois du Film documentaire"** mardi 10 novembre à 20h.

ÉVÈNEMENTS 2021

PARTICIPEZ À LA 10^e ÉDITION DE L'EXPOSITION DES ARTISTES DE COLLONGES LES 29 ET 30 MAI 2021

Vous êtes artiste - peintre ou sculpteur, amateur ou professionnel, la 10^e édition de l'Exposition des Artistes s'ouvre à vous. Elle vous permettra de présenter vos œuvres dans l'église du Vieux Collonges et d'échanger avec le public. Inscrivez-vous avant le 31 décembre. Modalités : coupon d'inscription à l'accueil de la mairie ou sur collongesaumontdor.fr



VIE ASSOCIATIVE

KARATÉ : DES CEINTURES ET DES MÉDAILLES

3 nouvelles ceintures noires :

Félicitations à **Lilou Rauch, Sandrine Tacon et Abdel Assis Boubarka** du Club des Arts Martiaux de Collonges qui ont obtenu leur ceinture noire. Tous les trois sont bien sûr très méritants, mais un bravo supplémentaire peut être adressé à la jeune Lilou qui est âgée seulement de 15 ans.

Première compétition internationale de karaté semi-contact à Paris, regroupant 8 nations et 750 compétiteurs : 2 jeunes collongeards licenciés au FCL Caluire ont participé et ont décroché une 1^{re} place pour **Kiline Dotal** et une 3^e place pour **Tom Targowski**.

Les Arts Martiaux de Collonges



1^{re} place pour Kiline Dotal



3^e place pour Tom Targowski

VIE ASSOCIATIVE

FUTSAL ET BABY HIP-HOP

Pour la rentrée 2020/2021, la Dynamique des Muguets propose de nombreuses activités sportives, notamment :

- Futsal (ouvert à tous) : le dimanche de 17h à 19h à la Salle des Sports.
- Baby Hip-Hop pour les 4/6 ans : le mardi de 17h à 18h à la Salle J-Marie Comte.

N'hésitez pas à vous inscrire !

Renseignements :
06 72 79 21 99

La Dynamique des Muguets



VIE ASSOCIATIVE

RESTAURATION DE NOTRE PATRIMOINE LOCAL

Symbole de l'histoire de l'eau dans les Monts d'Or, la roue dite à augets du système de Pomperie de Notre-Dame-de-Grand-Port va faire l'objet d'une restauration complète à partir de cet automne. Un film produit par l'association Au Fil des Mémoires raconte



cette belle aventure. Il est en ligne sur la page de l'association sur : www.collongesaumondor.fr/associations/au-fil-des-memoires

VIE ASSOCIATIVE

RÉSULTATS DE L'ENDURO CARPE

Du 10 au 14 juillet s'est déroulée la 8^e édition de l'Enduro Carpe, organisée par le club Carpe Haute Tension.

Cet enduro a eu lieu sur plus de 40 km de rivière, entre les communes de Saint Bernard et Caluire rives droite et gauche

confondues, et a accueilli 46 équipes de 2 pêcheurs. Au terme de ces 96 heures de pêche, ce sont 324 carpes, soit 2 698,22 kg, qui ont été prises.

La plus grosse carpe miroir sortie faisait 17,42 kg et la plus grosse carpe commune 20,44 kg.

Comme chaque année cet enduro s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur malgré le contexte actuel lié au Covid-19. Tous les poissons ont été remis à l'eau.

Carpe Haute Tension



PODIUM :

1^{ers} : Jean Berthier et Julien Gouttenoire (285,69 kg et 32 poissons)

2^{èmes} : Sébastien Noyer et David Moreau (183,72 kg et 24 poissons)

3^{èmes} : Mathieu Seraille et Frédéric Agnès (155,88 kg et 15 poissons)

PROXIMITÉ

RETOUR SUR LA PRÉVENTION ET LA SOLIDARITÉ PENDANT LE CONFINEMENT DU PRINTEMPS 2020

Face à la crise sanitaire liée à l'épidémie Covid-19 et parmi les mesures de protection, un confinement national de 55 jours a été déclenché par le gouvernement le 16 mars dernier. En adaptant les accueils, tous les services municipaux, Médiathèque et Agence postale communale comprises, ont réouverts le 11 mai. Le 14 mai pour le périscolaire et le 21 mai pour le restaurant scolaire.

Nous avons traversé une période inédite et particulière avec pour certains des épreuves très difficiles. Nous vivons encore aujourd'hui avec des mesures sanitaires spécifiques à appliquer. **Cet article revient sur ce temps de confinement où la prévention et la solidarité sont restées les préoccupations prioritaires de la Mairie.**

UN SUIVI DES PERSONNES FRAGILES ET DE 75 ANS ET PLUS

Dès l'annonce du confinement au 16 mars, le Maire Alain Germain a mis en place une procédure de suivi municipal des personnes de plus de 75 ans et des personnes fragiles de par leur état de santé. Ce suivi a été assuré par des agents et des conseillers municipaux. Une quinzaine de Collongeards s'est également portée volontaire. Plus de 300 personnes ont été contactées régulièrement afin de briser l'isolement, s'assurer de leur bon état de santé, leur proposer des solutions pour leurs courses, etc.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES MUNICIPAUX

La Mairie a tout mis en œuvre pour maintenir l'activité des services municipaux sur place et à distance (permanences, télétravail, visio-conférences, etc.). L'accueil téléphonique et la Police municipale sont restés pleinement opérationnels durant tout le confinement. Certains services fermés physiquement ont cependant assuré leur travail sur les dossiers de fond et ont proposé des services nouveaux. Par exemple, la Médiathèque municipale en lien avec le Réseau des bibliothèques Ouest Nord a mis en ligne des contenus culturels dématérialisés. Le Maire a également obtenu du Préfet une dérogation de maintien d'ouverture des marchés les jeudis et vendredis.

L'INFORMATION



La Mairie a relayé, auprès des personnes fragiles, dans les commerces ainsi que par le site internet et les lettres d'informations Collonges Express, les consignes sanitaires, les informations de proximité et de solidarités organisées (ouverture des commerces et producteurs locaux, plate-forme Tous Unis Tous Solidaires, Réserve civique, etc.) et les services locaux disponibles.

LA DISTRIBUTION DE MASQUES



Dès la première semaine de confinement, la Mairie a fait don du gel hydroalcoolique et des masques normés qu'elle possédait aux personnels d'aide à domicile. Ceux-ci ne faisaient pas encore partie de la liste des personnels prioritaires gérés par l'ARS.

Début avril, la Mairie a lancé avec l'association des Ateliers de Collonges une fabrication bénévole de 100 masques en tissu distribuée aux commerçants de Collonges et des marchés. Une seconde fabrication, pour laquelle la mairie a versé une subvention exceptionnelle, a permis d'équiper ensuite les personnes fragiles de la commune pour le 11 mai, jour du déconfinement.

La Région Auvergne Rhône Alpes et la Métropole de Lyon ont donné chacune gratuitement un masque à chaque habitant de Collonges que la mairie a distribué à partir du 19 mai.

L'AIDE DE TOUS AU QUOTIDIEN

Sans oublier les personnels de santé et de première ligne, nous ne pourrions pas faire la liste de toutes les personnes, des voisins, des bénévoles, des associations, des petites structures, des entreprises et des commerçants qui ont participé aux soutiens du quotidien car il y aurait forcément des oublis mais nous tenions à vous remercier.

D'une certaine manière, cet article laissera une trace dans les archives municipales de votre générosité et de votre bienveillance.

TÉMOIGNAGES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE DES PERSONNES FRAGILES OU DE 75 ANS ET PLUS

Georges et Maryse, 83 et 85 ans

« Nous avons été touchés de recevoir des appels téléphoniques de la Mairie et que l'on s'occupe de nous. Nous étions tenus informés de l'ouverture des commerces à Collonges, on nous demandait souvent si nous avions besoin de quelque chose ou que l'on fasse des courses pour nous... Nous avons la chance d'avoir nos enfants qui nous ont aidés mais ce contact nous a émus. »

Jean, 93 ans

« Les liens avec notre entourage et la Mairie nous ont fait chaud au cœur. Nous avons reçu de l'aide avec beaucoup de bonheur, signe d'humanité que je n'oublierai jamais. »



Photo de l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

PAROLE DE LA MAJORITÉ

LISTE COLLONGES D'ABORD

Après un précédent mandat difficile, cette mandature s'ouvre sous un climat apaisé, avec une équipe renouvelée pour plus de la moitié et très motivée.

Nous souhaitons poursuivre une démarche d'ouverture en travaillant avec les membres de la Minorité, faisant preuve d'une attitude positive, mais également avec des volontaires de la société civile. Certains participent par exemple à l'organisation d'événements ou à des missions spécifiques auprès des jeunes. Nous sommes également dans une démarche d'écoute dans l'élaboration de nos projets et des études en cours lors desquelles les utilisateurs sont consultés et entendus. Cela

concerne par exemple la construction d'un bâtiment associatif ou l'extension des infrastructures scolaires.

De même, depuis cet été tous les responsables associatifs ont été reçus individuellement afin de bien comprendre leur problématique et mieux collaborer pour le bien être des adhérents.

Nous avons également invité les usagers à se manifester et faire part de leurs observations sur l'aménagement de la piste cyclable des quais de Saône. Nous nous ferons le relais de leurs remarques auprès de la Métropole, responsable de cet aménagement.

Tout ceci se déroule dans un contexte sanitaire difficile, avec des évolutions constantes et l'obligation de suivre les directives préfectorales. Nous mettons tout en œuvre, comme depuis le mois de mars, pour maintenir l'ouverture de nos bâtiments et permettre à la vie associative de fonctionner dans les meilleures conditions.

Ces décisions, prises dans le strict respect des règles sanitaires, ont été grandement appréciées mais impliquent de réelles complications de gestion.

Ces actes, cette ouverture, cette écoute, renforcent le lien social et la proximité que nous souhaitons avoir avec tous les collongeards.

Alain Germain, Jacques Cartier, Arlette Baillot, Eric Madigou, Valérie Katzman, Nicolas Delaplace, Géraldine Lefrêne, Benoît Van Hille, Anne-Marie Graffin, Jean-Michel Bernard, Christian Aussenac, Claudine Imbert, Véronique Ligney, Frédéric Vial, Stéphane Leroux, Valérie Gardette, Vivienne Moutamalle, Christophe Charvet, Anne Selles, Thibault Valon, Florence Deschodt, Maud Gayet.

PAROLE DE LA MINORITÉ

LISTE COLLONGES AVENIR

Cher.e.s Collongeard.es

Nous tenons tout d'abord à vous remercier sincèrement pour votre soutien à ces dernières élections.

Avec 41% des suffrages nous sommes conscients de nos responsabilités, soyez sûrs de notre engagement quand seront traitées les affaires de notre commune. Nous ne vous trahisons pas, fidèles à nos valeurs exprimées lors de cette campagne et face à un développement urbanistique

qui s'annonce important, nos votes seront les vôtres pour le seul intérêt général.

Perspectives de nouveaux logements, besoin de classes, de salles associatives, d'aménagements ludiques, de commerces, d'espaces verts, de parkings, **encadrés par une gestion financière irréprochable.**

Nos programmes étaient assez semblables et pour rompre avec le passé, nous avons rencontré notre maire pour un climat apaisé. Nous avons des compétences,

des relais que nous souhaitons mettre au service de la commune.

Nous lui avons demandé de participer en amont aux projets et travaux structurants, et non pas après les décisions prises.

Alain Germain a semblé être à notre écoute, nous attendons de sa part un « modus operandi » pour travailler ensemble dans un environnement de bonne gestion.

Jacques Maise, Patrick Joubert, Pierre-Marie Lelard, Catherine Arnaud, Dominique Boyer-Rivière

CARNET D'ÉTAT CIVIL du 20 novembre 2019 au 20 septembre 2020

BIENVENUE

Nolhan Chevalier.....le 28 novembre
Daël Wissle 15 janvier
Jarod Coqle 28 janvier
Lucas Domingues.....le 17 février
Charly Pereirale 21 février
Liya Bouterfasle 6 mars
Gabriel Reciponle 9 mars
Gabin Legras-Gennarole 2 avril
Joachim Briand.....le 23 avril
Azélys Martin Ariesle 16 mai
Clovis Bouaiche.....le 3 juin
Théo Desbottesle 18 juin
Robun Prudhommele 1 juillet
Divina Aolo.....le 18 juillet
Diane Malole 1^{er} août
Nina Lequevrele 10 septembre
Gabrielle Ceruti.....le 12 septembre

FÉLICITATIONS

Mélanie Colin
et Guillaume Pereirae 7 décembre
Flore Piccini
et Maxime Bailly-Basin.....le 21 décembre
Delphine Falconet e
t Pierre Lerouxle 1^{er} février
Léa Drevon
et Benjamin Legeais.....le 22 février
Nisrine Ghazale
et Victor Le Borgne.....le 29 février
Angélique Brayard
et Emric Forgele 12 septembre
Sophie Buemi
et Brice Fauvain.....le 18 septembre
Emilie Eymar-Dauphin
et Matthieu Brunle 19 septembre

REGRETS

Raymonde Aubergele 18 novembre
René Feuvier.....le 1^{er} décembre
Jean-Baptiste Cognetle 2 décembre
Colette Bergeron,
née Chalonle 2 décembre

Aïcha Daas,
née Chinounele 8 décembre
Marie-Claude Nardy,
née Goiffonle 11 décembre
Suzanne Escallon,
née Burlaton.....le 12 décembre
Adrien Martz.....le 21 décembre
Mabrouk Hendaoui.....le 23 décembre
Pierre Rispat.....le 26 décembre
Jean-Paul Villardle 16 janvier
Jean-Pierre Montagnele 18 janvier
Robert Perraut.....le 27 janvier
Michel Grossele 31 janvier
Joëlle Floch, née Talichetle 31 janvier
Yvette Michel, née Carlotle 4 février
Marcel Dayete 5 février
Colette Padet,
née Chevalier.....le 23 février
Olivier Rifaux.....le 6 mars
Pierre Denis.....le 21 mars
Pierre Papillon.....le 27 mars
Joannès Fernandez.....le 27 mars
Henri Cretine 28 mars
Marie Meassonle 1^{er} avril
Gilberte Abahouni,
née Simoninle 3 avril
Yvette Bonnot, née Magninle 14 avril
Monique Kolejoukle 16 avril
Jean Tonner.....le 20 avril
Denise Bres, née Durandle 12 mai
Jacqueline Besson,
née Komjancle 12 mai
Louise Goiffon, née Thibaudle 22 mai
Ghislaine Toughli, née Perge.....le 29 mai
Jean-Loup Goyon-Guillaume..Le 16 juillet
Jacques Terrelle 29 juillet
Bernard Delaruele 31 juillet
Henri Clausle 7 août
Christiane De Rosa, Delolmo.....le 9 août
Addolorata Carlesimo,
née Di Seglio.....le 19 août
Paul-Emmanuel Meylan.....le 31 août

INFOS PRATIQUES



MAIRIE

Place de la Mairie
69660 Collonges-au-Mont-d'Or
Tél. : 04 78 22 02 12
Télécopie : 04 78 22 19 83
mairie@collongesaumontdor.fr

Nouveau ! Retrouvez votre commune sur Facebook !

Ouverture au public

- Du lundi au vendredi :
8h30-12h et 15h-17h
- Les samedis en période scolaire :
matin : 9h-12h

LE SERVICE URBANISME

vous reçoit :

- les matins sans rendez-vous, de
8h45 à 12h lundi, mardi, jeudi,
vendredi.
Les mercredis jusqu'à 11h30.
- les après-midi sur rendez-vous
de 15h à 16h30 lundi, mardi,
jeudi, vendredi.

MÉDIATHÈQUE

Chemin de l'Ecully
Tél. : 04 26 01 92 55

Réouverture aux horaires normaux à partir du 2 novembre 2020 :

- Mardi : 16h30-19h
- Ouverture non-stop
le mercredi : 10h-19h
- Jeudi : 15h-19h
- Vendredi : 16h30-19h
- Samedi : 10h-12h30

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Ouverture du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h
Le mercredi de 8h30 à 12h
et de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 12h
Tél. : 04 78 22 00 78

COLLECTE SAISONNIÈRE DE VOS DÉCHETS VERTS



Des collectes de vos déchets
verts sont organisées par la
Métropole de Lyon et la
commune de Lyon, rue des Sablières.

Les déchets acceptés :

- tontes de pelouse,
- tailles de haies,
- branchages,
- feuilles mortes.

Horaires : de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Tarifs : accès gratuit, réservé aux particuliers résidant
sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Fourgons, bennes et véhicules à plateau interdits.

Dates des prochaines collectes : 17 et 31 oct., 14 nov.

Retrouvez l'Agenda
communal encarté
dans cette édition
ou sur
collongesaumontdor.fr